

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 5 septembre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 7**

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Marcel RUINAT

**Absents excusés : 3**

Gilles GUINARD  
Michel BRUN  
Émilie SALVI

**Procurations : 2**

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE  
Émilie SALVI, procuration à Morgan FAURE

**Votants : 9**

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°20190913-10 : Aménagement et travaux au hameau du Rivier : entreprises à retenir**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20190702-03 du 2 juillet 2019 faisant état du caractère infructueux de la première consultation des entreprises pour l'opération d'aménagement et travaux au hameau du Rivier, et par laquelle il a été décidé de procéder à une nouvelle consultation, avec un délai d'exécution plus long et un marché alloté en 2 lots.

Chaque lot a reçu 3 réponses qui ont été analysées et notées au regard des critères définis dans les documents de consultation. La synthèse de cette notation est présentée dans le tableau ci-dessous.

Lot n°1 – Travaux de terrassement et de maçonnerie						
Valeur technique au vu du mémoire technique (50%)						Prix global des prestations au vu de la DPGF (50%)
Moyens humains	Qualité environnementale	Analyse du site	Méthodologie d'exécution	Fournitures et matériels	Planning prévisionnel	
<b>1. Bertini</b>						
0,5/3	3/3	5/5	4/5	0,5/4	4/5	115 997,00 € 47,63/75
<b>Note totale : 64,63/100</b>						
<b>2. Bonato</b>						
3/3	3/3	5/5	5/5	4/4	5/5	76 052,30 € 72,65/75
<b>Note totale : 97,65/100</b>						
<b>3. Sotralp</b>						
3/3	3/3	5/5	4/5	4/4	4/5	73 665,20 € 75,00/75
<b>Note totale : 98/100</b>						

<b>Lot n°2 – VRD et aménagements paysagers</b>						
<b>Valeur technique au vu du mémoire technique (50%)</b>						<b>Prix global des prestations au vu de la DPGF (50%)</b>
Moyens humains	Qualité environnementale	Analyse du site	Méthodologie d'exécution	Fournitures et matériels	Planning prévisionnel	
<b>1. Bertini</b>						
2,5/3	3/3	4/5	4/5	0,5/4	4/5	74 105,68 €
						60,63/75
<b>Note totale : 78,36/100</b>						
<b>2. Bonato</b>						
3/3	3/3	5/5	5/5	3/4	5/5	76 052,30 €
						56,09/75
<b>Note totale : 80,09/100</b>						
<b>3. Lionet</b>						
2,5/3	3/3	1/5	5/5	3,5/4	5/5	59 635,60 €
						75,00/75
<b>Note totale : 95/100</b>						

Au regard des éléments présentés ci-dessus,

- l'offre la mieux-disante pour le lot n°1 est donc celle présentée par l'entreprise Sotralp,
- l'offre la mieux-disante pour le lot n°2 est donc celle présentée par l'entreprise Lionet.

Cependant, la somme des deux offres les moins-disantes (qui sont également les mieux-disantes), soit 133 300,80 €, étant sensiblement supérieure à l'enveloppe prévisionnelle définie par le maître d'œuvre, Atelier Verdance, soit 88 133,35 € HT, la commission d'analyse a décidé de solliciter une nouvelle offre de la part des deux entreprises les mieux-disantes, après que certaines prestations aient été supprimées.

La nouvelle analyse se présente comme suit.

<b>Lot n°1 – Travaux de terrassement et de maçonnerie</b>						
<b>Valeur technique au vu du mémoire technique (50%)</b>						<b>Prix global des prestations au vu de la DPGF (50%)</b>
Moyens humains	Qualité environnementale	Analyse du site	Méthodologie d'exécution	Fournitures et matériels	Planning prévisionnel	
<b>2. Bonato</b>						
3/3	3/3	5/5	5/5	4/4	5/5	72 772,30 €
						75,00/75
<b>Note totale : 100/100</b>						
<b>3. Sotralp</b>						
3/3	3/3	5/5	4/5	4/4	4/5	72 965,20 €
						74,80/75
<b>Note totale : 97,80/100</b>						

<b>Lot n°2 – VRD et aménagements paysagers</b>						
<b>Valeur technique au vu du mémoire technique (50%)</b>						<b>Prix global des prestations au vu de la DPGF (50%)</b>
Moyens humains	Qualité environnementale	Analyse du site	Méthodologie d'exécution	Fournitures et matériels	Planning prévisionnel	
<b>2. Bonato</b>						
3/3	3/3	5/5	5/5	3/4	5/5	61 711,20 €
						57,53/75
<b>Note totale : 81,53/100</b>						
<b>3. Lionet</b>						
2,5/3	3/3	1/5	5/5	3,5/4	5/5	47 340,20 €
						75/75
<b>Note totale : 95,00/100</b>						

La somme des offres les moins-disantes s'établit désormais à 120 112,50 € HT, ce qui reste supérieur à l'enveloppe initialement définie par le maître d'œuvre. Madame le Maire indique au Conseil municipal que le plan de financement de cette opération est modifiable et qu'il est notamment possible de solliciter une aide supplémentaire auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Madame le Maire propose ainsi de ne pas déclarer le marché sans suite, et de procéder au choix des entreprises comme présenté ci-dessous.

Lot n°1 :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Sotralp, pour 72 965,20 € HT, au vu du très faible écart de la notation finale, et compte-tenu que cette entreprise avait initialement présenté l'offre la mieux-disante.

Lot n°2 :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Lionet, pour 47 340,30 HT, offre la mieux-disante.

*M. Julien FIAT et Mme Monique FIAT, intéressés par la décision, ne prennent part ni à la délibération, ni au vote.*

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des votants,

**décide** de retenir l'offre de *Sotralp* pour le lot n°1, et de contractualiser avec l'entreprise selon les modalités présentées et pour un montant total de 72 965,20 € HT,

**décide** de retenir l'offre de *Lionet* pour le lot n°02, et de contractualiser avec l'entreprise selon les modalités présentées et pour un montant total de 47 340,30 € HT,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**